

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2023

n° 068-23

Objet : RS - Modification du contrat de location avec option d'achat concernant le tènement situé 104 avenue de Villarcher à Chambéry - Agrément de la société Coquelle

- date de convocation le 09 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Michel Camoz à Isabelle Dunod - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Michel Dyen

- conseillers excusés : 20

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffénat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 juin 2023

délibération n° 068-23

objet **RS - Modification du contrat de location avec option d'achat concernant le tènement situé 104 avenue de Villarcher à Chambéry - Agrément de la société Coquelle**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, rappelle que par délibération n° 077-17 C du 9 février 2017, l'agglomération a acquis un ensemble immobilier d'environ 17 000 m² cadastré section KA n° 192-194-288 au 104 avenue de Villarcher sur la commune de Chambéry.

Sur ce foncier sont implantés des bureaux d'environ 450 m² et 240 m² d'ateliers-entrepôts.

Après avoir étudié un aménagement global de ce site et pour répondre aux besoins, il avait été approuvé un découpage de ce foncier en trois espaces distincts :

- Une première partie de foncier a été proposée à la location à la société voisine LCM (groupe Cargo) qui, dans le cadre du développement de son activité, avait besoin d'étendre l'emprise de son site.
- Une seconde partie du foncier a fait l'objet d'un aménagement pour accueillir plusieurs familles de gens du voyage déplacées d'un autre site.
- Une troisième partie, d'environ 14 700 m² nouvellement cadastrée section KA n° 194-359-364 incluant les bâtiments, a fait l'objet d'une demande de mise à disposition de la SCI Villa 104 dont le gérant est Philippe Jeanjean.

Cette SCI porte les investissements immobiliers de la société Transports de Savoie, dont Philippe Jeanjean est également le gérant. La conclusion d'un contrat de location avec option d'achat, d'une durée de 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2018, a permis l'installation du siège de l'entreprise. Un accord a ainsi été finalisé avec la SCI Villa 104, conformément à la décision du Bureau n° 094-18 du 14 juin 2018.

A ce jour, dans le cadre de son départ à la retraite, Philippe Jeanjean souhaite céder, au plus tard le 30 juin 2023, l'ensemble de son entreprise au groupe Coquelle, exerçant également une activité de transporteur routier, le tout après avoir opéré le transfert d'une partie des parts de cette entreprise au profit de ses enfants. Il est précisé que Philippe Jeanjean conservera son pouvoir décisionnel durant cette période transitoire.

Le groupe Coquelle, dont le siège social est à Wancourt (Département du Nord-Pas de Calais) a été créé en 1965 par René Coquelle et compte 30 agences en France et en Europe.

En France, le groupe géré depuis 2001 par Christophe Coquelle est implanté principalement dans le Nord, à Paris et dans le couloir rhodanien et compte à ce jour près de 1 700 salariés. Il a réalisé près de 220 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022.

Dans cette perspective et bien que les dispositions du contrat ne prévoient pas expressément d'agrément de Grand Chambéry dans le cadre des modalités de transmission prévues, Philippe Jeanjean souhaite aviser Grand Chambéry de cette cession, afin de respecter l'esprit et le caractère intuitu personae du contrat.

Il est proposé au de prendre acte de la transmission de la SCI Villa 104, et en particulier des droits attachés au contrat susvisé, au profit de toute société du groupe Coquelle et dont le gérant est Christophe Coquelle.

Vu la délibération n° 077-17 C du 9 février 2017 approuvant l'acquisition d'un ensemble immobilier d'environ 17 000 m² au 104 avenue de Villarcher à Chambéry,

Vu la décision n° 094-18 du Bureau du 14 juin 2018 approuvant le contrat de location avec option d'achat concernant le tènement situé 104 avenue de Villarcher avec la SCI Villa 104,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégation au Bureau pour l'approbation des baux,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte de la cession par Philippe Jeanjean, gérant de la SCI Villa 104, de son entreprise au groupe Coquelle, le tout après avoir opéré le transfert d'une partie des parts de cette entreprise au profit de ses enfants,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

068-23

Objet de l'acte :	RS - Modification du contrat de location avec option d'achat concernant le tènement situé 104 avenue de Villarcher à Chambéry - Agrément de la société Coquelle
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 2 - Locations et locations-ventes
Date de l'acte :	20 juin 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230620-lmc1H29584H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29584H1

Date de transmission en Préfecture : 20 juin 2023

Date de réception en Préfecture : 20 juin 2023

Publication sur le site internet: mardi 20 juin 2023